

RETRAIT DE LA LOI MACRON ET DE TOUTES LES MESURES D'AUSTERITE

La Fonction Publique est concernée

Les syndicats Force Ouvrière et CGT de la ville de Nantes et de Nantes Métropole appellent tous les salariés à la **journée nationale de grève interprofessionnelle le 9 avril 2015**.

Nos organisations syndicales soutiennent l'appel de leurs confédérations et de leurs Unions Départementales à faire grève contre « **le pacte de responsabilité, la rigueur budgétaire, la réforme territoriale, la loi Macron qui aggravent la situation des salariés** »

Dans la Fonction Publique, la **réforme territoriale** et la **rigueur budgétaire** aboutissent à **moins de service public**.

Cela se traduit à la ville de Nantes et à Nantes Métropole par :

- **une réduction de 6 millions d'€** pour la ville et de **10 millions d'€** à Nantes Métropole sur leur budget respectif, suite à la diminution des dotations de l'Etat,
- **la réduction des effectifs** par le non remplacement systématique des départs à la retraite, même dans les services en tension,
- **la réduction** des postes auxiliaires,
- **des suppressions et gel de postes** (environ 300) par des réorganisations de services, de mutualisations et de transfert de compétences,
- **la remise en cause du temps partiel** pour pallier au manque d'effectifs,
- **le refus** des prises de congés des titulaires,
- **des reclassements et des redéploiements** à « marche forcée » des agents en attente de poste,
- **l'élargissement des heures de travail et l'augmentation du nombre d'ouverture des dimanches** dans les médiathèques et bibliothèques, entre autre, prévues dans la loi MACRON,

Ce ne sont que quelques mesures qui en attendent d'autres dans cette spirale infernale.

Notre statut, nos droits, nos acquis sont menacés

Pour faire face à ces destructions, nos organisations syndicales revendiquent :

- **l'augmentation** des salaires (point d'indice),
- **l'augmentation** du Régime Indemnitare,
- **l'arrêt** des suppressions de poste,
- **des recrutements** sous statuts (titulaires),
- **des avancements** de grade au ratio de 100%,
- **l'amélioration** des conditions de travail.

Nantes, le 30/03/15

[illegible]